

BINDER SET

LETTRE EN DATE DU 14 DECEMBRE 1948 ADRESSEE PAR LE CHEF DE LA DELEGATION DE
L'INDONESIE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le rapport spécial de la Commission de bons offices sur la question indonésienne en date du 12 décembre 1948. Il est dit dans ce rapport que les négociations entre la République d'Indonésie et les Pays-Bas ont échoué et que la Commission de bons offices ne croit pas qu'il lui soit possible d'amener les parties à participer à de véritables négociations. La Commission ajoute qu'elle doute même qu'il soit possible, à mesure que les perspectives du maintien de l'accord de trêve deviendront plus lointaines, de continuer à obtenir le respect déjà insuffisant de la trêve. La Commission se déclare de plus profondément convaincue que la situation actuelle ne permet d'envisager que "l'intensification des facteurs qui contribuent déjà à l'aggravation de la situation économique, font naître un malaise général et provoquent des bouleversements sociaux. Il pourrait en résulter des hostilités généralisées opposant sur des grandes étendues des groupes armés organisés."

La situation est donc extrêmement grave et, comme la Commission de bons offices s'en rend compte elle-même, toute tentative soit de maintenir une situation déjà particulièrement précaire, soit, ce qui serait pire, de la modifier en recourant à la force, amènerait dans cette partie du monde une conflagration dont il est impossible à l'heure actuelle de prévoir les conséquences.

La situation en Indonésie constitue une menace à la paix. Dans ces circonstances, le Gouvernement de la République d'Indonésie prie instamment le Conseil de sécurité de tenir immédiatement une séance afin d'étudier la situation et de prendre les mesures nécessaires d'abord pour empêcher une aggravation de la situation et ensuite pour amener une reprise ultérieure des négociations soit sous les auspices de la Commission de bons offices, soit par tout autre moyen que le Conseil de sécurité jugerait bon d'adopter.

Le Gouvernement de la République d'Indonésie tient à souligner à nouveau que la situation est particulièrement grave et qu'elle exige que le Conseil de sécurité agisse avant de s'ajourner.

(signé) L.N. PALAR

Chef de la délégation de la République
d'Indonésie au Conseil de Sécurité
des Nations Unies